COMPRENDRE LA SOCIÉTÉ À MISSION EN 2 MINUTES

COMMUNAUTÉ DES ENTREPRISES À MISSION

LE COMITÉ DE MISSION

Le comité de mission est l'organe de gouvernance chargé du suivi de l'exécution de la mission*. Il est constitué d'au moins un salarié et est l'occasion d'ouvrir sa gouvernance à un collectif de parties prenantes externes, pertinentes au regard de la mission définie par l'entreprise.

**Allègement pour les entreprises de moins de 50 salariés qui peuvent opter pour un seul référent de mission.*

LE RÔLE DU COMITÉ DE MISSION

CE QUE DIT LA LOI SUR LE COMITÉ DE MISSION :

Selon l'article 210-10 du Code de commerce, le comité de mission :

- Est «distinct des organes sociaux» de la société ;
- Doit «comporter au moins un salarié»
- «Est chargé exclusivement [du] suivi [de l'exécution de la mission] » ;
- «Présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion [...] à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société» ;
- «Procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission».

LE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA MISSION PAR LE COMITÉ DE MISSION SE CONCENTRE SUR :

- La validation du modèle de la mission ;
- Un jugement sur les objectifs retenus ;
- L'atteinte ou non des objectifs ;
- Les circonstances éventuelles qui l'expliquent.

Ces travaux sont présentés dans **le rapport du comité de mission** (joint au rapport de gestion, lors de l'AG chargée de l'approbation des comptes de la société).

DEUX NIVEAUX D'AMBITION CROISSANTE VISÉE PAR L'ÉVALUATION

1 | ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Mission légale du comité de mission

Evaluer l'efficacité des actions passées par rapport aux objectifs sociaux et environnementaux. La vérification de l'exécution de la mission est confiée à un organisme tiers indépendant.

2 | QUESTIONNEMENT STRATÉGIQUE

Mission optionnelle du comité de mission

Questionner la pertinence des actions et des stratégies choisies pour répondre du mieux possible à sa mission. A ce second niveau, la société réfléchit régulièrement aux autres stratégies possibles, et acquiert une meilleure connaissance des enjeux et des risques auxquels elle fait face.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE MISSION

COMPOSITION

- Un comité de 6 à 8 personnes en général ;
- Majoritairement externes à l'entreprise, indépendantes et pas en situation de conflits d'intérêt ;
- Constitution d'un collectif plutôt qu'une addition de savoir-faire ;
- Expertises pertinentes (de façon à ce que les objectifs statutaires soient compris et maîtrisés, plutôt que viser la représentativité des parties prenantes) ;
- Mandat de 2 à 3 ans renouvelable.

POSTURE

- Critical friends ;
- Connaissent l'entreprise et souhaitent qu'elle réussisse, comprennent son fonctionnement et son business model ;
- N'hésitent pas à la challenger et à émettre des critiques constructives, afin de l'aiguiller dans la mise en œuvre de sa mission ;
- Pas seulement pour sanctionner, mais aussi pour aider les dirigeants à transformer l'entreprise.

ANIMATION

Afin de réaliser correctement son rôle, le comité de mission devrait *a minima* se réunir trois fois par an.

Lors des réunions du comité, il s'agit de :
- Communiquer les éléments pertinents aux membres en amont ;
- Dédier du temps aux deux niveaux d'évaluation demandés au comité.

En dehors des réunions du comité, il s'agit de :
- Nourrir régulièrement ou sur demande les membres d'informations complémentaires ;
- Proposer des temps d'échanges pour approfondir certains sujets ;
- Créer un esprit de groupe et l'entretenir.

L'identification d'un(e) Président(e) de comité de mission est recommandée afin qu'il/elle soit le lien privilégié entre le comité de mission, l'entreprise et ses autres organes de gouvernance.

Ordre du jour de la 1ère année :

- Présentation et compréhension de l'entreprise (stratégie, positionnement, business model, environnement) ;
- Pédagogie sur le modèle de la société à mission ;
- Définition du rôle et du fonctionnement du comité de mission ;
- Construction, ajustements et challenge du modèle de la mission ;
- Rédaction du 1er rapport du comité de mission.

Ordre du jour des années suivantes :

- Partage et challenge des avancées de l'entreprise sur sa mission, de la feuille de route et des enjeux stratégiques ;
- Ajustement et challenge du modèle de la mission ;
- Appréciation de l'atteinte des résultats ;
- Rédaction du rapport du comité de mission annuel.